nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 3 juin 2026

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 129 999 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3 500 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 130 000 € et 179 999 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 180 000 € et 249 999 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 000 € et 399 999 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 000 € et 499 999 € : 4,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 500 000 € et 799 000 € : 4 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 800 000 € et 999 000 € : 3,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 000 € : 3 % TTC du prix de vente
  - Parking, box, cave: 3 500 € TTC.
  - Vente de murs ou terrains commerciaux: 8% HT avec un minimum de 6 000 € HT sur le prix du mandat.
  - Cession de droit au bail, Fonds de commerce: 8% sur le prix HT du mandat avec un minimum de 6 000 HT.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Montant forfaitaire de 200 € TTC.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

12,10 € TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

10,09 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires à la charge du locataire

12,10 € TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

10,09 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.

Société B et N IMMOBILIER , SAS au capital de 10 000,00 € - Siège social : 14 rue Eugène Renault 94700 Maisons-Alfort - RCS Créteil n° 922 246 822 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9401 2023 000 000 011 délivrée par CCI de Paris Ile-de-France